

LES METHODOLOGIES D’EVALUATION DE L’AGROECOLOGIE
DU GTAE ET DE LA FAO (“TAPE - TOOL FOR AGROECOLOGY PERFORMANCE EVALUATION –
PROCESS OF DEVELOPMENT AND GUIDELINES FOR APPLICATION”)

ANALYSE DES PRINCIPALES DIFFERENCES

Laurent Levard

Gret, 12 septembre 2023

Cette analyse est basée sur la version test de la méthode TAPE. Elle ne tient pas compte des avancées méthodologiques de l’équipe Agroécologie de la FAO.

Six éléments principaux distinguent la méthode d’évaluation de l’agroécologie proposée par le Groupe pour les Transitions Agroécologiques (GTAE) et ses partenaires de l’enseignement et de la recherche (Agroparistech, Cirad, IRD, Institut agro Montpellier)¹ et la méthode TAPE (*Tool for Agroecology Performance Evaluation*) proposée par la FAO^{2 3}.

Le premier élément concerne le champ de l’évaluation, le second les situations d’usage de la méthode. Les quatre autres éléments font référence à des choix méthodologiques (dispositif d’étude des exploitations agricoles, échantillonnage, typologie d’exploitations, caractérisation du degré d’agroécologisation).

1) Le champ de l’évaluation

La méthode du GTAE propose une démarche et des outils non seulement pour analyser, comme dans le cas de la méthode TAPE, les effets (ou performances) agro-environnementales et socio-économiques de l’agroécologie, mais également ses conditions de développement. On entend par conditions de développement de l’agroécologie les facteurs favorables ou limitants à l’ensemble des processus d’expérimentation, d’adaptation et d’expansion de pratiques et systèmes agroécologiques, à différentes échelles (parcelle ou unité d’élevage, exploitation agricole, territoire).

En complément de l’évaluation des effets de l’agroécologie, l’évaluation des conditions de son développement est de fait nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre les dispositifs d’intervention (politiques publiques, programmes et projets) les plus appropriés en vue de promouvoir les pratiques et systèmes agroécologiques. En effet, ces dispositifs d’intervention

¹ Voir le guide présentant la méthode : <https://www.quae.com/produit/1797/9782759236466/guide-pour-l-evaluation-de-l-agroecologie>

² Voir : <https://www.fao.org/documents/card/es/c/cb4706fr/>

³ Des commentaires complémentaires sur la méthode TAPE avaient été transmis à la FAO dans une note du 23 janvier 2020.

visent précisément à créer des conditions favorables au développement de l'agroécologie et à éliminer, contourner ou compenser les facteurs limitants.

Dans le cas de la méthode TAPE, une description des éléments favorables ou défavorables à la transition agroécologique est certes réalisée dans l'étape 0 de la démarche (« Description du système et du contexte »), mais l'analyse des conditions de développement n'est pas au cœur de la démarche, et notamment des entretiens avec les agriculteurs et agricultrices des exploitations échantillonnées.

2) Les situations d'usage de la méthode

Tout comme la FAO, le GTAE propose une démarche correspondant à une situation d'évaluation ponctuelle de l'agroécologie à un moment T, que ce soit en amont, pendant ou à l'issue d'une intervention externe. Cependant, il propose également une démarche de suivi-évaluation de l'agroécologie. Il s'agit en effet d'aider les acteurs du développement à :

- suivre dans le temps et mesurer les résultats technico-économiques des exploitations agricoles accompagnées,
- caractériser les évolutions du milieu sur les plans économique, agro-environnemental et social pour accompagner l'adaptation des exploitations agricoles à ces évolutions,
- analyser les niveaux différenciés d'appropriation des pratiques et des systèmes agroécologiques, en lien avec leurs résultats et leurs effets et avec les caractéristiques changeantes du milieu, pour adapter, voire redéfinir, les actions d'appui à la transition agroécologique.

Le dispositif de suivi-évaluation constitue ainsi un outil de pilotage des interventions, mais aussi un outil de facilitation des réflexions et des échanges entre agriculteurs, et du dialogue entre les agriculteurs et les acteurs en charge de l'intervention.

3) Le dispositif d'étude des exploitations agricoles

Le dispositif d'étude des exploitations agricoles repose dans le cas de la méthode du GTAE sur des études de cas approfondies d'exploitations combinant le recueil de données quantitatives et d'informations qualitatives. Le recueil de données quantitatives porte notamment sur les choix de gestion des agriculteurs et agricultrices, et notamment les choix en termes de pratiques et systèmes plus ou moins agroécologiques : facteurs expliquant ces choix, bilan des pratiques et systèmes mis en œuvre, conditions nécessaires à une mise en œuvre de ces pratiques et systèmes à plus grande échelle. Ce recueil donne lieu à un échange avec l'agriculteur ou l'agricultrice et non seulement à un jeu de questions et réponses. Recueil d'informations et de données et échanges avec l'agriculteur.trice s'inscrivent dans une démarche scientifique globale. Dans le cadre de cette dernière, une première phase de l'évaluation ponctuelle de l'agroécologie a notamment pour objectif de définir et de mettre en discussion avec les acteurs du territoire des hypothèses quant aux effets et aux conditions

de développement de l'agroécologie. Dans la deuxième phase de l'évaluation, les études de cas d'exploitations agricoles visent précisément à vérifier ces hypothèses. Les résultats issus de l'ensemble des études de cas et d'éventuelles évaluations complémentaires (à l'échelle d'un échantillon de parcelles ou dans le territoire) font par ailleurs l'objet d'une synthèse, laquelle est mise en discussion avec les acteurs du territoire. Les études de cas approfondies d'exploitations agricoles permettent également de réaliser une évaluation quantitative (notamment pour les rendements et volumes de production, le cheptel de l'exploitation et l'utilisation d'intrants et de travail) avec un niveau de fiabilité qui ne peut être atteint au moyen d'enquêtes rapides. Elles constituent donc un élément essentiel d'une évaluation économique fiable.

En termes de contenu et de démarche, le dispositif des études de cas d'exploitations agricoles diffère donc fortement du dispositif de la méthode TAPE, basé sur l'existence d'un questionnaire constitué d'un ensemble de questions auxquelles l'agriculteur.trice est amené.e à répondre, sans échanges s'inscrivant dans la démarche globale mentionnée ci-dessus.

Ainsi, alors que les études de cas d'exploitations agricoles proposées par la méthode du GTAE requièrent en moyenne chacune deux entretiens de 3h chacun, les entretiens de la méthode de la FAO peuvent être menés en moins de temps. Par ailleurs, le niveau de qualification des chargé.es de l'évaluation mettant en œuvre la méthode du GTAE est nécessairement différent de celui requis pour les chargé.es d'enquêtes mobilisés dans le cadre de la méthode TAPE. Dans le premier cas, il leur est en effet demandé de mettre en œuvre une démarche scientifique globale, alors que dans le deuxième cas, il s'agit essentiellement de recueillir des informations.

4) L'échantillonnage

Une conséquence de la différence entre les dispositifs d'étude des exploitations agricoles avec la méthode du GTAE et avec TAPE concerne le dispositif d'échantillonnage des exploitations agricoles. Avec la méthode TAPE, il est possible de faire appel à un grand nombre d'enquêteurs travaillant en parallèle et pouvant réaliser plusieurs enquêtes (deux ou trois) par jour. Avec la méthode du GTAE, le nombre de chargé.es d'étude est limité à une ou deux personnes, la (les deux) personne(s) étant en charge de mener à bien l'ensemble de la démarche scientifique en réalisant elle-même (elles-mêmes) les études de cas d'exploitations agricoles. Par ailleurs, chaque étude de cas requière environ une journée et demi (deux entretiens d'une demi-journée chacun, plus une demi-journée pour mettre en forme et analyser les données).

Ainsi, alors qu'il est possible avec la méthode TAPE de faire appel à un échantillonnage aléatoire de grande dimension (plusieurs dizaines d'exploitations pour un même territoire), ceci n'est pas envisageable avec la méthode du GTAE, pour des questions de temps disponible. L'échantillon est nécessairement plus réduit (30 à 35 exploitations) et doit donc être raisonné de façon à s'assurer qu'on y inclut bien la diversité des exploitations agricoles et des modes d'utilisation du milieu présents sur le territoire. L'échantillonnage est réalisé sur la base d'une pré-typologie d'exploitations agricoles et d'une identification de situations particulières

concernant l'agroécologie, c'est-à-dire de pratiques et systèmes agroécologiques particuliers, minoritaires voire marginaux à l'échelle du territoire mais méritant que l'on s'y intéresse. Chaque type ou sous-type est ensuite modélisé (construction d'un « archétype »). L'expérience montre que, si le travail antérieur de pré-typologie et d'identification de situations particulières est bien réalisé, un échantillon de 30 à 35 exploitations (trois à cinq exploitations par type ou sous-type, en plus de cas particuliers) est suffisant pour aboutir à une bonne caractérisation et compréhension de chaque type ou sous-type et de la diversité intra-type. Le repérage des cas particuliers concernant l'agroécologie permet par ailleurs de s'assurer de leur inclusion dans l'échantillon, ce que ne permet pas avec certitude l'échantillonnage aléatoire.

Notons que la méthode TAPE ne recommande pas nécessairement l'utilisation d'un échantillonnage aléatoire, mais également d'un échantillonnage raisonné sur la base d'une typologie basée sur le « stade de transition agroécologique ». Mais le traitement par la suite est bien de type statistique.

5) La typologie utilisée pour l'échantillonnage des exploitations

La méthode d'évaluation proposée par le GTAE comprend la réalisation d'une typologie d'exploitations agricoles, chaque type étant caractérisé par une combinaison particulière de conditions agro-écologiques et socio-économiques, d'objectifs fondamentaux, de trajectoire historique, de mode d'utilisation du milieu, de dynamique économique et sociale et de problématique générale. Ces divers paramètres ne sont en effet pas indépendants les uns des autres et c'est pourquoi les combinaisons existantes de façon significative sur un territoire donné sont de fait relativement réduites. La typologie ainsi établie est une typologie que l'on pourrait qualifier de générale ou de structurelle. Au sein d'un type d'exploitations, des sous-types peuvent parfois être mis en évidence, notamment pour différencier des exploitations, semblables par ailleurs, mais caractérisées par la mise en œuvre ou non de certaines pratiques ou systèmes agroécologiques.

Dans le cadre de la méthode TAPE, les exploitations agricoles sont également regroupées en différents types, définis cette fois-ci en fonction de leur caractère plus ou moins agroécologique, ou plus exactement du « stade de transition agroécologique » (CAET, caractérisation de la transition agroécologique). Cette typologie peut à la fois servir pour raisonner l'échantillon d'exploitations destinées à être enquêtées et pour évaluer les performances de l'agroécologie : pour chaque type ainsi défini, un niveau de performance est calculé pour chacun des critères d'évaluation. Cette approche pose problème dans la mesure où les performances des exploitations dépendent de tout un ensemble de facteurs, parmi lesquels le caractère plus ou moins agroécologique ne constitue qu'un facteur parmi d'autres. Or, la méthode utilisée par la FAO peut amener à regrouper dans un même type des exploitations en réalité très différentes (ressources, mode d'utilisation du milieu, problématique, etc.) et qui sont assemblées dans un même type car elles présentent une

similitude quant à la qualification moyenne de leur niveau d'agroécologisation. Ceci amène trois biais possibles :

- Le premier biais résulte du fait que le niveau d'agroécologisation est souvent lié à d'autres caractéristiques de l'exploitation qui influent elles-mêmes sur les performances. Par exemple, dans une région donnée, les exploitations disposant de davantage de ressources sous forme de bétail, pourront mettre en œuvre des pratiques agroécologiques liées à l'intégration agriculture-élevage (utilisation et transport de fumure animale) alors que les autres exploitations, moins capitalisées, ne pourront pas mettre en œuvre une intégration aussi poussée⁴. Leurs performances économiques y sont supérieures, mais l'intégralité de cette supériorité ne peut être attribuée à la seule existence de pratiques agroécologiques, une partie résultant aussi de l'existence d'une activité d'élevage plus importante. La méthode TAPE, en ne prévoyant pas la construction d'une typologie structurelle permettant d'apprécier l'ensemble des facteurs influant sur les performances, peut amener à attribuer à la seule agroécologie un ensemble de performances auxquelles elle ne fait que contribuer. Pour pouvoir évaluer les effets spécifiques de l'agroécologie, il faut comparer, au sein d'un même type, c'est-à-dire entre exploitations « toutes choses égales par ailleurs » des exploitations plus ou moins agroécologiques (sous-types, cas particuliers). Il se peut que certains types correspondent d'emblée à des modes d'utilisation du milieu et à des exploitations plus agroécologiques - par exemple, en région sahélienne, des exploitations avec une plus forte intégration agriculture-élevage - mais le fait de disposer d'une typologie structurelle permet de ne pas mal interpréter les résultats : dans cet exemple, on est alors bien en mesure de conclure que les meilleures performances proviennent à la fois de ressources et produits animaux plus importants et de pratiques plus agroécologiques, voire, à travers l'analyse économique, d'estimer le poids relatif de chacun des deux facteurs.
- Le deuxième biais est lié au fait qu'il est probable que la dispersion des performances au sein d'un même type soit relativement importante et que l'on trouve des performances similaires dans des types différents. Il est vrai cependant que le fait du caractère en partie tautologique de la méthode (voir ci-dessous) peut conduire à une moindre dispersion intra-type des performances et à des différences plus marquées entre types, mais c'est alors le caractère tautologique qui pose problème.
- Enfin, dans la mesure où sont regroupées dans un même type des exploitations potentiellement très différentes, il est difficile d'utiliser ce cadre pour raisonner les conditions de développement de l'agroécologie. Il est vrai toutefois que ceci ne fait pas partie des objectifs de la méthode TAPE.

La critique à la méthode TAPE peut être relativisée par le fait qu'il est précisé que « [la classification des exploitations] doit être réalisée de manière participative, et garantir que les catégories retenues soient représentatives des réalités écologiques, sociales et économiques des systèmes »⁵. Mais, ceci ne se traduit pas pour autant par l'élaboration d'une typologie

⁴ Voir « Agroécologie : capitalisation d'expériences en Afrique de l'Ouest », projet CALAO, GTAE, 2018, <https://www.avsf.org/fr/posts/2211/full/agroecologie-capitalisation-d-experiences-en-afrique-de-l-ouest-facteurs-favorables-et-limitants-au-developpement-de-pratiques-agroecologiques-evaluation-des-effets-socio-economiques-et-agro-environnementaux>

⁵ Page 21 du document de présentation de la version test de TAPE.

structurelle. De plus, l'étape 1bis « Typologie de la transition », au cours de laquelle ce travail doit être réalisé, est mentionné comme une étape facultative.

6) La caractérisation du degré d'agroécologisation

Dans les deux méthodes, il est proposé de caractériser le degré d'agroécologisation à travers un outil spécifique (CAET dans le cas de TAPE) construit sur des principes similaires. Le GTAE s'est notamment basé sur le CAET pour construire son outil permettant le calcul d'un agroécoloscore par exploitation. Outre diverses simplifications et modifications, il existe cependant une différence notable entre les deux approches :

- L'outil proposé par le GTAE (et amenant au calcul d'un agroécoloscore) vise à évaluer dans quelle mesure les décisions prises au niveau de l'exploitation agricole (activités de production impliquant une utilisation de l'écosystème, stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles, mode de consommation) contribuent à ce que le système agricole et alimentaire soit plus ou moins agroécologique. Les décisions prises en compte au niveau de l'exploitation concernent donc principalement le mode d'utilisation du milieu (production agricole), mais pas uniquement. Une attention a été apportée à bien différencier : i) ce qui correspond au degré d'agroécologisation des exploitations (basé sur les décisions des agriculteurs et leurs effets immédiats), ii) ce qui relève davantage des conditions de développement de l'agroécologie, et iii) ce qui est du ressort des effets (ou performances) de l'agroécologie.
- La méthode TAPE vise quant-à-elle à qualifier le niveau de la transition agroécologique en se basant sur les principes de l'agroécologie de la FAO. Ces principes visent à caractériser une dynamique d'ensemble. Or, certains de ces principes correspondent, au niveau de la sphère économique et sociale, davantage à des conditions de développement de pratiques et systèmes agroécologiques dans les exploitations agricoles et d'autres à des effets de la mise en œuvre de ces pratiques et systèmes :
 - o Dans le premier cas (critères correspondant davantage à des conditions de développement), on retrouve les critères de la rubrique « Co-création et partage de connaissances », à savoir : « plateformes pour la création et le transfert horizontal de connaissances et de bonnes pratiques », « accès aux connaissances agroécologiques et intérêt des producteurs pour l'agroécologie », « participation des producteurs aux réseaux et aux organisations de base » ; les critères de la rubrique « Gouvernance responsable », à savoir : « émancipation des producteurs », « organisations et

associations de producteurs », « participation des producteurs dans la gouvernance de la terre et des ressources naturelles »⁶⁷.

- Dans le deuxième cas (critères correspondant davantage à des effets), on trouve les critères de productivité et de satisfaction des besoins du ménage (critère d'efficience), « la stabilité de la production et la capacité à résister aux perturbations », la « réduction de la vulnérabilité », « l'endettement » (critères de résilience), la sécurité alimentaire et nutritionnelle (critère de la rubrique « Culture et traditions alimentaires »).
- Quant aux critères de la rubrique « Valeurs humaines et sociales » (« émancipation des femmes », « travail » [conditions de production, inégalités sociales], « émancipation de la jeunesse et émigration », « bien-être animal »), ils peuvent constituer selon les cas des conditions de développement de l'agroécologie ou des effets indirects des décisions des exploitations agricoles en matière d'agroécologie, même si les liens de causalité ne sont pas nécessairement systématiques. Nous avons vu que les critères des deux rubriques « Co-création et partage de connaissances » et « Gouvernance responsable », s'il s'agit a priori davantage de conditions de développement de l'agroécologie, peuvent aussi en constituer des conséquences indirectes.

Caractériser le niveau de transition agroécologique au moyen de critères qui correspondent davantage à l'évaluation des effets génère un caractère tautologique à la démarche. Ainsi :

- les critères économiques d'évaluation de la performance (« productivité », « revenu » et « valeur ajoutée ») ont toutes les chances d'être corrélés à divers critères utilisés pour la caractérisation de la transition écologique (« productivité et satisfaction des besoins du ménage », « stabilité de la production et capacité à résister aux perturbations », « mécanismes de réduction de la vulnérabilité ») ;
- le critère d'évaluation de la performance « Autonomisation des femmes » est probablement corrélé au critère de la CAET « Emancipation des femmes »,
- le critère d'évaluation de la performance « gouvernance » est probablement lié au critère de la CAET « Gouvernance responsable » ;
- celui de « Perspectives professionnelles des jeunes » est certainement lié au critère de la CAET « Emancipation de la jeunesse et émigration ».

⁶ Dans une note précédente (janvier 2020), nous avons ajouté à ce sujet : « Dans les systèmes agraires, ce sont essentiellement les rapports sociaux (donc les modes d'accès/de gestion du foncier) qui conditionnent les pratiques agricoles. Il est vrai cependant que les dynamiques sociales résultant du développement de l'agroécologie peuvent avoir à terme un effet positif sur la gouvernance du foncier. La contradiction entre rapports sociaux (ici la gouvernance du foncier) et forces productives (c'est-à-dire ici les pratiques de l'agroécologie, le système technique allant avec, le savoir-faire agroécologique des paysans) peut déboucher sur des évolutions / révolutions amenant à une modification des rapports sociaux, rendant possible la libération des forces productives (ici l'agroécologie). Historiquement, c'est ce qu'on a vu dans de nombreux pays avec la fin des assolements obligatoires et des droits de vaine pâture qui ont rendu possible des processus d'intensification agroécologique (intégration de légumineuses dans les rotations en substitution de la jachère, etc.). Quand on compare aujourd'hui des systèmes de production plus ou moins agroécologiques dans un même territoire, les modes de gouvernance foncière sont en règle générale avant tout des *conditions* plus ou moins favorables au développement de l'agroécologie, davantage que des *effets* de celui-ci ».

⁷ A noter que les critères de ces deux rubriques peuvent aussi être des effets indirects du développement de l'agroécologie.

En conclusion, les deux démarches (FAO et GTAE), qui ont été menées en parallèle et avec diverses interactions depuis la deuxième moitié des années 2010, peuvent être utilisées selon le contexte et l'objectif recherché.

La méthode TAPE peut être mise en œuvre à grande échelle, permettre des comparaisons globales entre systèmes plus ou moins agroécologiques et contribuer à faire avancer la cause de l'agroécologie. Il nous semble cependant nécessaire que la FAO poursuive son travail afin de traiter sérieusement les limitations propres à la méthode TAPE telles que mentionnées dans cette note.

La méthode du GTAE s'adresse plus particulièrement à des acteurs de développement souhaitant réaliser des évaluations plus précises et fiables des effets et des conditions de développement de l'agroécologie sur les territoires dans lesquels ils interviennent. Elle peut aussi contribuer, bien qu'à une bien moindre échelle que la FAO, à la constitution de références.